



La Direction générale de la santé développe la plateforme



SI-Amiante

Une nouvelle façon de transmettre les rapports Amiante

L'application SI-Amiante a pour objectif de simplifier les procédures en dématérialisant les rapports d'activités et les rapports de repérage des matériaux de la liste A à transmettre au préfet.

Le développement du SI-Amiante répond également à un enjeu fort d'exploitation de ces données dans le but d'établir un état du parc bâti et d'en informer le public.

Calendrier

Ouverture du SI-Amiante début 2021 pour les diagnostiqueurs.

Courant 2019, des échanges avec les fédérations professionnelles ont mis en évidence le besoin de connecter les applications métier au SI-Amiante pour faciliter son utilisation par les diagnostiqueurs.

Depuis, le développement d'une interface est en cours, en lien avec les éditeurs de vos logiciels. Dès septembre 2020, nous mettrons à leur disposition une plateforme pour effectuer des tests.

2

Possibilités pour transmettre ses rapports

1

Se connecter directement
sur SI-Amiante pour déposer ses
rapports.

2

Connecter son logiciel de gestion
de l'amiante à SI-Amiante

Important : adresse e-mail professionnelle des diagnostiqueurs

- L'application SI-Amiante utilisera les adresses e-mail issues de l'Annuaire des diagnostiqueurs immobiliers disponible sur data.gouv.fr et alimenté par les organismes de certification.
- Pour pouvoir se connecter à SI-Amiante et effectuer sa transmission de rapports, il est important de fournir des informations à jour (adresse e-mail professionnelle actuelle) à son organisme de certification.

Adresse à retenir !

Vous pouvez dès à présent retrouver toutes les informations relatives à l'amiante et au SI-Amiante à jour sur le site du ministère.

[Lien vers le site du ministère](#)

Une question ?

Contactez-nous sur : si-amiante@sante.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ